

## CONGRÈS DE L'UGTA

# Vers la reconduction, sans surprise, de Sidi Saïd

**Si le poste de premier responsable de la Centrale syndicale semble acquis pour le secrétaire général sortant Abdelmadjid Sidi Saïd en l'occurrence, la bataille sera rude entre les différents postulants aux postes de secrétaire national.**

**Abder Bettache - Alger (Le Soir)** - Au total, douze places sont mises en compétition, des inscriptions font état, qu'ils sont au moins deux, voire trois, responsables sortants à disposer de suffisamment d'arguments pour être reconduits à leur poste. Il s'agit de Abdelkader Malki, de Salah Djénouhat et de Ali Merabet. Les trois cadres syndicaux avec leur appartenance politique reflètent largement les deux tendances qui traversent l'UGTA. Ainsi, les deux premiers sont membres du bureau national du RND, alors que le troisième, qui occupe le poste de secrétaire national en charge du dossier de la fonction publique au sein du secrétariat national sortant est membre de la commission exécutive du FLN.

Lors de la dernière réunion du secrétariat national de l'UGTA, a été débattue cette question. Lors de ce dernier conclave, Abdelmadjid Sidi-Saïd a officiellement annoncé aux membres de son secrétariat son

intention de briguer un autre mandat à la tête de la Centrale syndicale. Ce qui a définitivement mis fin aux spéculations qui ont jusque-là caractérisé les rapports de force au sein de l'UGTA.

Pour rappel, des mois avant l'annonce de la date du 11<sup>e</sup> congrès de l'UGTA, des informations rapportées ici et là ont fait état de l'intention du secrétaire national chargé de l'organisation de succéder à Sidi-Saïd à la tête de la Centrale syndicale. Mieux encore, en parlant «architecte» de la vie organique de l'UGTA, M. Salah Djénouhat n'a pas hésité, à chacune de ses sorties à déclarer que «si Sidi-Saïd ne présente pas sa candidature au poste de secrétaire national, je serais candidat».

Ces propos ont été tenus il y a de cela une année, soit avant la tenue du procès de l'affaire Khalifa par celui qui est à la tête de l'Union de la wilaya d'Alger depuis 1997 dont le congrès de renouvellement des assises accuse un retard de sept

années. Ceci étant, nos sources ajoutent qu'à l'unanimité de ses membres, le secrétariat national sortant a décidé de déléguer aux régions le choix d'élire leur représentant au sein du secrétariat. Une démarche approuvée par la base qui considère qu'«il s'agit là d'une application du principe de la démocratie syndicale».

Selon des sources très au fait des tractations du 11<sup>e</sup> congrès, plusieurs cadres syndicaux, notamment au niveau des unions de wilaya, ont exprimé leur souhait de postuler aux postes de secrétaire national. Sur ce plan, on peut citer particulièrement les secrétaires généraux des Unions des wilayas de Annaba, Sétif, Tlemcen, Bordj-Bou-Arredj, le SG de l'union locale d'Arzew et les secrétaires nationaux sortants originaires de Guelma et de Constantine.

Côté fédéral, on annonce les candidatures des secrétaires généraux des fédérations. Il s'agit de M. Amar Agueni, de la Fédération des matériaux de construction et de M. Achour Telli, SG de la Fédération de l'électricité et du gaz. Tous deux originaires de la région du Centre, les postulants doivent disposer de suffisamment d'arguments au sprint final, d'autant que la candidature du

secrétaire national sortant chargé des conflits sociaux semble faire le consensus. En effet, M. Boualem Bouzidi semble jouir de nombreux atouts pour être reconduit au poste de secrétaire national. Par ailleurs, on apprend de source sûre que les secrétaires généraux des Fédérations de l'agroalimentaire et des postes et télécommunications ont démenti les informations selon lesquelles ils sont candidats au poste de secrétaire national. M. Mohamed Tchoulak à la tête de la toute puissante Fédération de la poste et des télécommunications avec ses 50 000 travailleurs nous a indiqué qu'«il préfère se consacrer à la consolidation de notre fédération et par voie de conséquence du secteur de la poste et des télécommunications». Un avis que partage le SG de la Fédération des travailleurs des industries agroalimentaires, M. Kamel Ben Abbou.

Enfin, il est à signaler que par régions, les délégués du Centre et de l'Est devront élire quatre secrétaires nationaux, alors que le nombre des délégués des régions de l'Ouest et du Sud est de respectivement de trois et de deux secrétaires nationaux.

A. B.

## Les résolutions du 10<sup>e</sup> congrès ont-elles été respectées ?

**Initialement prévue pour le dernier trimestre de l'année 2005, la tenue du 11<sup>e</sup> congrès national de l'UGTA a accusé un retard de plus de deux années. Pourtant, l'article 34 des statuts stipule que «le congrès national, instance suprême de l'UGTA, se réunit en session ordinaire tous les cinq ans».**

Selon des observateurs de la question syndicale, «le non-respect de cette disposition est perçu comme la première entorse aux résolutions du 10<sup>e</sup> congrès dans sa partie relative au statut».

L'évaluation du bilan de la direction sortante constituera, à coup sûr, une des questions les plus importantes qui sera évoquée lors de la plénière. La direction sortante a-t-elle honoré les engagements et autres résolutions adoptées lors du 10<sup>e</sup> congrès ? Si le cas contraire s'avère vrai, Sidi-Saïd et consorts plaideront-ils devant le congrès «non coupables», arguant les circonstances atténuantes ?

En d'autres termes, la direction nationale sortante de l'UGTA serait appelée à user de tous les moyens pour convaincre les 1 000 délégués de son bilan. En effet, tout le monde s'accorde à dire, aujourd'hui, qu'une «bonne partie des recommandations du 10<sup>e</sup> congrès n'a pas été respectée, et ce, tant sur le plan socioéconomique qu'orga-

nique». Pour ce dernier point, il est important de noter que la résolution relative au statut n'a pas été respectée. A ce titre, on peut citer notamment l'article 12. Cette disposition statutaire stipule que «le cumul de responsabilités au sein des exécutifs syndicaux des instances de l'UGTA est interdit. Le cumul de responsabilités au sein des exécutifs syndicaux et institutions d'Etat et partis est également interdit. Le règlement intérieur fixera les formes d'application de cet article. Tout autre cas de cumul de responsabilités relève de la compétence et des prérogatives des commissions exécutives des instances concernées à tous les niveaux». Or, la réalité des faits démontre tout à fait le contraire.

A titre d'exemple, au sein du secrétariat national, on trouve des parlementaires, des membres de directions politiques exécutives et également des secrétaires nationaux qui cumulent à la fois la responsabilité exécutive au niveau des unions de wilaya et de la direction nationale. Le même schéma est reproduit au niveau de la commission exécutive nationale (CEN). Le meilleur cas est illustré par le président de la commission nationale de discipline qui est aujourd'hui député d'une formation politique.

Autre cas de non-respect de la résolution statutaire, celui relatif à l'article 34 qui porte sur la mise sur pied de la commission nationale de la femme travailleuse et la tenue de ses assises.

Une structure minée tant de l'intérieur que de l'extérieur et qui n'a pas vu le jour en tant que structure horizontale.

Sur le plan socioéconomique, la direction nationale sortante de l'UGTA n'a pu faire face à la machine de «privatisation des entreprises publiques enclenchée par les pouvoirs publics». Pourtant, les résolutions du 10<sup>e</sup> congrès sont largement explicites sur la question. D'ailleurs, deux années après le 10<sup>e</sup> congrès, soit en 2002, le SG de l'UGTA, lors d'une rencontre tenue à l'hôtel El Aurassi avec le ministre en charge de la privatisation, avait souligné avec force que «pour l'UGTA, la privatisation n'est pas une fatalité et encore moins une solution de sortie de crise du secteur productif national et de l'économie nationale». Mieux, l'enjeu de la relance économique avait constitué l'une des principales résolutions, alors qu'aujourd'hui, «la réalité est tout autre». Absence de perspectives, privatisation des entreprises publiques, cherté de la vie, dégradation du pouvoir d'achat mènent au constat qui s'inscrit à contre-courant des aspirations de la direction qui avait pris les commandes de l'UGTA en octobre 2002. Enfin, il est à noter que la direction sortante de l'UGTA avait fixé à la fin de son mandat un SNMG à 15 000 DA, alors qu'il n'est que de 12 000 DA, avec un pouvoir d'achat des plus catastrophiques.

Abder B.

### 400 invités

Près de 400 invités participeront à la cérémonie d'ouverture du 11<sup>e</sup> congrès ordinaire de l'Union générale des travailleurs algériens. On annonce la venue des principaux responsables de partis politiques, notamment ceux de l'Alliance présidentielle. Des délégations de syndicats étrangers prendront également part à cette cérémonie. Certains devraient intervenir à cette occasion. Autre discours, celui de Abdelaziz Bouteflika qui devrait être lu par un de ses conseillers.

### Les 50 prétendants

Parmi les 1 100 délégués, une cinquantaine de syndicalistes envisagent de postuler aux postes de secrétaires nationaux. Mais les places sont très limitées : treize, en comptant le poste de secrétaire général de l'UGTA. Depuis le 8<sup>e</sup> congrès, il est de tradition de répartir les sièges du secrétariat national selon un découpage régional. L'est du pays – région comptant le plus grand nombre de wilayas – dispose de quatre sièges. Quatre sièges également pour le centre, qui totalise le plus d'adhérents. Enfin l'ouest et le sud du pays ont droit, respectivement, à trois et deux sièges. Le processus d'élection est un véritable parcours du combattant. Les syndicalistes qui souhaitent atteindre le sommet de la Centrale devront d'abord se faire élire par les délégués de leur wilaya au niveau de la Commission exécutive nationale, la CEN. Puis, c'est cette instance qui aura à nommer les membres du secrétariat national.

### «Stabilité, solidarité, modernité»

Certains observateurs estiment que le slogan du 11<sup>e</sup> congrès explique à lui seul la future «ligne de conduite» de la Centrale. L'UGTA compte se «moderniser» en introduisant de nouvelles dispositions statutaires visant à encourager l'adhésion des femmes et des jeunes. La «solidarité» sera destinée essentiellement aux travailleurs retraités. Des mesures allant dans ce sens sont également prévues dans le nouveau statut de l'organisation syndicale. Par contre, le terme «stabilité» aurait une connotation politique et viserait le sommet de l'UGTA. Et, dit-on, dans ce cas précis, il est important de ne pas confondre stabilité et continuité...

### Le dossier qui fâche

La question de l'amélioration du pouvoir d'achat sera l'un des principaux dossiers que devra traiter la nouvelle équipe dirigeante de l'UGTA. Ce dossier épineux devait être négocié avec le gouvernement avant la tenue du congrès. L'équipe actuelle, qui a élaboré une étude complète sur le pouvoir d'achat des Algériens, a préféré temporiser. Cette stratégie de stand-by a permis d'éviter l'annonce d'engagements que la Centrale devait tenir. On se rappelle encore de la promesse du SNMG à 15 000 dinars faite à l'occasion du 10<sup>e</sup> Congrès. Une promesse qui n'a jamais été tenue, le SNMG étant aujourd'hui encore à 12 000 dinars.

T. H.

### UNION NATIONALE DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION Pour une revalorisation des salaires

L'Union nationale des professeurs de l'enseignement et de la formation (Unpef) ayant tenu une session extraordinaire, a exhorté la corporation de s'unir autour de l'action concertée avec tous les syndicats qui relèvent de la Fonction publique. Cela dans le but d'entreprendre des actions communes. Lors de la session extraordinaire, l'Unpef a également abordé la question des salaires.

A ce propos, il a été souligné le refus des méthodes dites de repli-triage dans l'application du régime indemnitaire, cela en l'absence d'un système de dédommagement pour les primes. En outre, il a été demandé la révision de la grille des salaires et l'augmentation du point indiciaire, afin de rétrécir le fossé entre le salaire et le pouvoir d'achat.

L'Union des professeurs de l'enseignement et de la formation dénonce l'absence d'un dialogue sérieux entre les syndicats autonomes et les pouvoirs publics. Cela en dépit du fait que l'action sur le terrain a démontré leur représentativité.

Dans un communiqué transmis à notre rédaction, l'Unpef soutient que la veille sur l'intérêt des apprenants ne doit pas être un motif pour la prononciation de sanctions graves à l'endroit des cadres et fonctionnaires du secteur de l'éducation. L'Unpef a cité (sans les nommer) le cas du proviseur d'un des lycées d'Alger et d'autres professeurs.

Le bureau national de l'Union des professeurs de l'enseignement et de la formation, demande ainsi au ministère de l'Éducation de réhabiliter les professeurs et proviseurs déçus et cela en les intégrant à leurs postes respectifs. Il est à noter qu'un proviseur d'un lycée de la commune de Sidi M'hamed à Alger a été relevé de ses fonctions parce qu'une classe de terminale est restée sans professeur de mathématiques. Enseignant en question étant en congé de maladie.

N. M.

### SYNDICAT DES PARAMÉDICAUX

### Préavis de grève

Le Syndicat algérien des paramédicaux annonce un nouveau préavis de grève nationale.

Dans un communiqué transmis à notre rédaction, le Syndicat algérien des paramédicaux (SAP) se déclare satisfait du suivi du mot d'ordre de la dernière grève nationale. Le conseil national du SAP condamne les intimidations de l'administration à l'égard des paramédicaux et de leurs représentants.

Le SAP annonce, par ailleurs, le rejet de la translation transitoire imposée. Selon le même communiqué, cette proposition n'apporte aucune solution palpable à la doléance posée par la corporation.

Ce syndicat souligne, en outre, qu'il ne restera pas les bras croisés face aux provocations de l'administration qui menace de recourir à des ponctions sur salaires et d'autres formes de sanction.

N. M.